



Succession frère/soeur (assurance vie)

Par **brabrara**, le **04/05/2013** à **00:24**

Bonsoir,

Comment se passe une succession entre frère et sœur ?

Un personne vivant en maison de retraite est décédée. Le notaire en charge de la succession a indiqué à la soeur du défunt (âgée et en maison de retraite) qu'elle serait bénéficiaire de l'assurance vie souscrite en son temps.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité d'accepter la succession. Et plusieurs questions se posent :

- Quel est le sort des dettes du défunt ? Est-ce le Notaire qui se charge de payer les créanciers, sur les deniers de la succession ? Dans l'affirmative, est-ce que cela garantit qu'il n'y aura donc pas de dette à la charge des héritiers (notamment frais de la maison de retraite)? Peut-on savoir à l'avance si l'on hérite ou non de dettes ?

- La deuxième question qui se pose, est le poids financier de cette succession. La soeur ne bénéficie pas d'exonération d'impôt (ne remplit pas les 3 conditions cumulatives). Elle ne semble ne bénéficier que de l'abattement de 15 932 €. Comment calcule-t-on l'impôt qui sera payé ? Admettons un héritage de 30 000 euros après abattement, le barème est de 45% est ce à comprendre qu'il faudra régler 13500 euros aux impôts ?

Le droit des successions est une matière qui m'est bien obscure, merci d'avance aux érudits qui voudront bien m'éclairer.

Cordialement